

# Compte rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2017

Convocation en date du 17 novembre 2017.

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 30 novembre 2017, à 20 h, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LANDOUAR Jean-Michel, LE GRAND Jeanne, JORAND Patrick, CADREN Vincent, JACOB Daniel, MADEC Dominique, MEDIANE Viviane, CHARTIER Thierry, METAYER Isabelle, LE NORMAND Christian et CENSIER-LEMAIRE Marie.

Absente excusée : ALLAIN Valérie (procuration à Joël LE JEUNE)

Secrétaire de séance désigné (art L 2121-15 du CGCT) : FLAGEUL Alain.

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire a informé le conseil de la démission de Doudja COSQUER, dont l'emploi de cadre au sein du CIAS de Lannion-Trégor Communauté est incompatible avec sa fonction d'élue. Sa démission de toutes fonctions (adjointe et élue) a été acceptée par les services de l'Etat et est effective depuis le 13 novembre. La liste de la majorité n'ayant plus de candidat à faire rentrer, le conseil municipal comporte donc désormais 14 membres et le tableau du conseil a été modifié en conséquence.

## **1- Election du quatrième adjoint et répartition des indemnités**

Suite à la démission de Doudja COSQUER, le conseil a procédé à l'élection d'un nouvel adjoint. Patrick JORAND, candidat au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint, a été élu par 13 voix (14 votants, 1 bulletin blanc), et a été immédiatement installé dans ses fonctions d'adjoint à la promotion touristique, au camping et à l'urbanisme.

Les indemnités de fonction des élus sont réparties comme suit en gardant la même enveloppe que précédemment (soit 84.87 % de l'enveloppe maximum autorisée) :

- Maire : 31.68 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - 4 adjoints : 12.16 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - 2 conseillers délégués : 6.08 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- soit un total mensuel de 3 579.63 € brut.

En remplacement de Doudja COSQUER, ont été élus, à l'unanimité,

- Dominique MADEC, au CCAS
- Thierry CHARTIER à la Caisse des Ecoles et à la commission « Enfance – Jeunesse – Affaires Scolaires
- Jeanne LE GRAND, comme membre titulaire au SIVU Aod ar Brug,
- Viviane MEDIANE, comme suppléante de Jeanne LE GRAND au SIVU Aod ar Brug.

## **2- Recensement général de la population en 2018 : recrutements**

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Le conseil municipal, a décidé le découpage de la commune en cinq districts et la création de quatre postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population du 05 janvier au 20 février 2018. Les agents recenseurs seront rémunérés à raison de :

- 1.10 € (brut) par feuille de logement papier remplie,
- 1.70 € (brut) par bulletin individuel papier rempli,
- 1.20 € (brut) par feuille de logement remplie en ligne,
- 1.90 € (brut) par bulletin individuel papier rempli en ligne.

La commune leur versera également un forfait pour les frais de transport de 200 € brut par district et une indemnité globale de 150 € brut correspondant aux séances de formation et à la tournée de reconnaissance.

Sandrine PETIBON, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à la mairie, sera la coordonnatrice d'enquête.

Unanimité.

## **3- Investissements 2018 et financements prévisionnels**

Monsieur le Maire a présenté au conseil, sous la forme d'un tableau, les investissements prévus sur la période 2018 à 2020 avec les financements correspondants (financements déjà réservés et/ou à solliciter). Le conseil a donné un avis favorable aux options d'investissement prises à court et moyen terme (aménagement de Kerguerwenn, travaux au terrain de foot, construction d'un boulodrome, acquisition de l'école de voile, participation pour le giratoire de Saint-Jean ...).

Voté par 11 voix pour et 3 abstentions (Isabelle Métayer, Christian Le Normand et Marie Censier-Lemaire).

## **4- Plan et estimatif travaux de construction du boulodrome**

Alain FLAGEUL, 1<sup>er</sup> adjoint, a relaté les différentes réunions qui ont eu lieu avec les responsables de l'association Skol Boullou pour définir les besoins et la nature des travaux à réaliser dans le cadre de la construction d'un boulodrome couvert sur la parcelle A330 (4 386 m<sup>2</sup>) à Woas Haleb. Elus et membres de l'association sont également allés visiter le boulodrome couvert de Plestin-les-Grèves.

Frédéric PERU, responsable du service technique, a établi un plan d'aménagement et une enveloppe de travaux de 120 000 € HT.

Le bâtiment à ossature bois, de 16 m 50 sur 12 m 50, est envisagé avec charpente 2 pentes, couverture type bac acier, porte d'entrée 2 battants et issue de secours, 4 allées de boules démontables, un espace de rangement de 4 m sur 3 m, un espace convivial avec bar et évier, dalle béton pour parties sanitaires, murs en placo et peinture, sanitaire intérieur aux normes handicapés (WC et lavabo, carrelage, faïence), un WC extérieur (2 urinoirs, carrelage, faïence), un éclairage intérieur et extérieur et un auvent extérieur.

L'ossature, la toiture et les sanitaires seront réalisés par des entreprises. L'aménagement intérieur pourrait être fait par les bénévoles de l'association après achat des matériaux par la commune.

Le bâtiment, avec ses allées démontables, centré sur la commune et proche de l'école, pourra être utilisé pour d'autres activités ou animations.

Le projet est d'ores et déjà inscrit pour un financement du Contrat de Territoire (Département) et un financement du Contrat de Partenariat Europe-Etat-Région. Le conseil municipal, a ensuite décidé, pour permettre la réalisation de ce projet fin 2018, de lancer dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2018, une consultation d'architectes selon une procédure adaptée.

Unanimité.

#### **5- Plan et estimatif travaux au terrain de foot (vestiaires et tribune) : consultation d'architectes**

Le projet d'agrandissement des vestiaires du terrain de foot (extension de 11 m sur 8 m pour des vestiaires douches supplémentaires, des sanitaires, un vestiaire douches arbitres et un local technique) était estimé, par le responsable du service technique, à 100 000 € HT.

Il s'avère qu'il faudrait également refaire les tribunes qui sont en mauvais état et dangereuses. L'entreprise ARCOM de Lannion a procédé, d'ores et déjà, à la mise en sécurité (consolidation temporaire de la charpente) pour un coût de 2 746.01 € TTC. L'enveloppe globale des travaux a été fixée à 130 000 € HT.

Le projet est d'ores et déjà inscrit pour un financement du Contrat de Territoire et d'autres financements seront sollicités (District de foot, DR Jeunesse et Sports).

Le conseil municipal a approuvé le projet global pour une enveloppe de travaux de 130 000 € HT à réaliser en 2018. Il a également approuvé le dossier préparé par la secrétaire générale (règlement de consultation et programme de travaux) dans le cadre de la procédure de consultation d'architectes qui aura lieu en décembre.

Unanimité.

#### **6- Aménagement de Kerguerwenn : dossier de consultation des entreprises**

Monsieur le Maire a présenté le dossier de consultation des entreprises (DCE), préparé par les services de Lannion-Trégor Communauté concernant les travaux d'aménagement de la traversée de Kerguerwenn (voirie et cheminement piétonnier), dont le projet avait été approuvé en conseil municipal du 10.10.2017.

Le dossier prend en compte les remarques faites au dernier conseil et les prescriptions de l'ATD en date du 23.10.2017.

Pour mémoire le projet d'aménagement va de la route de Kersalic à celle de Kerbabu. Il consiste en la réfection du revêtement en enrobé de la route tout en matérialisant un cheminement piétonnier d'une emprise de 1,50 m sur l'ensemble de la section. Ce cheminement (en sable stabilisé beige) sera séparé de la chaussée par une bordure afin de sécuriser les piétons par rapport à la circulation des véhicules. Deux plateaux ralentisseurs seront réalisés pour réduire la vitesse, le premier au niveau du carrefour avec hent Tossen ar Lann et le second au droit de l'arrêt de car et à proximité du carrefour de hent Kerguerwen Uhellan. Ces derniers seront accompagnés par la mise en place d'une limitation à 30 km/h avec des passages piétons. Le stationnement sera interdit sur la zone piétonnière.

Monsieur le Maire a proposé ensuite de faire une interruption de séance pour permettre aux riverains présents de s'exprimer. Ceux-ci ont insisté sur le danger du stationnement sur la départementale et le long de la rue Marguerite Allain-Faure et de la gêne qu'occasionnent ces stationnements abusifs aux riverains et piétons.

Monsieur le Maire a rappelé que le projet allait être présenté à l'ensemble des riverains prochainement lors d'une réunion publique et que les élus vont rencontrer le propriétaire du Café Théodore pour l'organisation du stationnement.

Le conseil a approuvé le dossier de consultation des entreprises présenté pour une réalisation des travaux au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Ces travaux feront l'objet de demandes de financements auprès de l'Etat (DETR 2018), du Conseil Départemental (Contrat de Territoire), et de Lannion-Trégor Communauté (fonds de concours pour achat d'abribus avec mise en accessibilité aux PMR).

Unanimité.

#### **7- Plan de développement du Centre nautique de Plestin en lien avec le Centre du Vorlenn :**

Sur proposition de LTC, qui se porte maître d'ouvrage d'une mission de cabinet d'études spécialisé, le conseil a validé le principe de cette mission qui aura pour objectif l'élaboration d'un plan de développement pluriannuel du Centre nautique de Plestin en lien avec le Centre du Vorlenn.

Deux scénarios seront étudiés et simulés : un plan de développement avec hébergement de groupe et un autre sans hébergement de groupe.

Le coût prévisionnel de la mission s'élève à 33 000 € HT, soit 39 600 € TTC et sera financé comme suit :

- 50 % par Lannion-Trégor Communauté, soit 19 800 € au maximum
- 35 % par la commune de Plestin-les-Grèves, soit 13 860 € au maximum
- 15 % par la commune de Trédrez-Loquémeau, soit 5 940 € au maximum.

Dominique MADEC (titulaire) et Vincent CADREN (suppléant) sont désignés pour faire partie du groupe de travail relatif à cette opération.

Unanimité.

#### **8- Clôture et portails école : choix des entreprises suite consultation**

Jean-Michel LANDOUAR, Adjoint au Maire, a présenté le résultat de la consultation lancée par le service technique dans le cadre de la sécurisation de l'école pour la fourniture et pose d'une clôture (hauteur de 1 m 50), de deux portillons, d'un garde-corps à la cantine et la réparation des deux portails.

Les entreprises suivantes ont été retenues :

- \* Breiz Clôtures de Pordic (clôture, portillons et garde-corps) pour 11 091.60 € TTC et intervention durant les prochaines vacances de Noël
- \* Atelier du Métal de Lannion (réparation du portail cantine et portail neuf « cour primaire ») pour 7 010.30 € TTC.

Unanimité.

#### **9- Rythmes scolaires à la rentrée 2018**

Alain FLAGEUL, 1<sup>er</sup> adjoint, a précisé au conseil que, pour l'organisation de l'année scolaire 2018-2019, une consultation des parents d'élèves a été organisée par les membres du Conseil d'Ecole fin octobre.

Les parents d'élèves ont présenté, au conseil d'école du 13 novembre, les résultats du sondage et le conseil d'école s'est prononcé pour un retour à 4 jours (abstention du Maire et du 1<sup>er</sup> adjoint).

Le conseil, après avoir considéré l'avis partagé des familles consultées, l'avis favorable du conseil d'école du 13 novembre dernier pour un retour à la semaine de 4 jours, et la nécessité d'une position identique des communes environnantes et adhérentes au SIVU Aod ar Brug proposant un CLSH le mercredi, a décidé d'organiser l'enseignement sur 4 journées à la rentrée scolaire 2018-2019. Les horaires d'enseignement seront les suivants :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

de 9 h 00 à 12 h 00

et de 13 h 30 à 16 h 30.

Soit 8 demi-journées par semaine avec le mercredi matin totalement libéré.

La dérogation nécessaire, à cette mise en application, sera sollicitée auprès de la DASEN (Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale).

Adopté par 10 voix pour (abstentions de Joël LE JEUNE - qui a précisé que pour lui l'intérêt de l'enfant n'avait pas été suffisamment pris en compte, Valérie ALLAIN (procuration), Christian LE NORMAND et Isabelle METAYER).

### **10- Subvention pour la classe de neige**

Le conseil a voté une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'amicale de l'école, pour le voyage scolaire des 47 élèves des cours élémentaires et cours moyens en classe de neige aux Angles dans les Pyrénées Orientales du 17 au 23 décembre 2017. La dépense sera prélevée par virement de crédits sur les dépenses imprévues du budget 2017.

Unanimité.

### **11- Marché gazole des pompes du port : procédure de passation d'un marché à bons de commande**

Le marché de fourniture de gazole sous douane au port (budget pompes du port de pêche) arrivant à échéance en mars 2018, le conseil a décidé de lancer une nouvelle procédure de consultation pour un marché d'une durée de 12 mois, renouvelable 3 fois, soit jusqu'en 2022. LTC est sollicité, pour une assistance en matière de passation de marché (coût 295 € TTC).

Unanimité.

### **12- Budget Eau**

Suite à la dissolution du Syndicat du Léguer au 30 juin 2017, le conseil, à l'unanimité, a voté les conditions de liquidation et la clé de répartition (54.20% pour Trédrez-Locquémeau et 45.80% pour Ploulec'h), la convention de dissolution, l'intégration des résultats de clôture dans une décision modificative de crédits, les durées d'amortissement, les achats d'eau par LTC et les divers remboursements de charges à la commune.

A l'unanimité, les tarifs de vente d'eau 2018 ont été votés en augmentation de 1% par rapport à 2017. Le bordereau des prix des prestations de LTC (travaux de branchements, d'ouvertures et de fermetures des compteurs) a également été validé en augmentation de 1%.

### **13- Décisions modificatives de fin d'année**

Le conseil a validé les décisions budgétaires modificatives nécessaires pour permettre les derniers paiements sur 2017 dans les différents budgets.

Unanimité.

### **14- Gestion du camping municipal**

Après présentation du dossier par Patrick JORAND, adjoint au Camping, le conseil a validé le principe de lancer en 2018 une procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion du camping municipal. Le conseil devra définir la procédure et le cahier des charges. Compte tenu des délais liés à la procédure, le nouveau mode de gestion sous forme d'affermage ne serait applicable qu'à compter de 2019.

Unanimité.

### **15- Questions diverses**

\* Le conseil a souhaité, pour le remplacement au 1<sup>er</sup> mai 2018 de Patricia CADREN (Secrétaire Générale), ouvrir le poste aux grades d'attaché, rédacteur principal 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe et/ou rédacteur. Un recrutement est prévu au 1<sup>er</sup> février 2018, de façon à pouvoir travailler en binôme sur une période de trois mois. Le tableau des effectifs de la commune sera modifié en conséquence. Unanimité.

\* Enfin suite aux déclarations du Maire de Ploumilliau, à propos de la création d'une commune nouvelle, Joël LE JEUNE a précisé qu'aucun contact n'avait encore été formalisé entre les communes concernées et que toute évolution sur ce sujet devrait associer les conseils municipaux et la population et qu'une fusion ne pourrait s'envisager que sur la base d'un projet partagé.

Séance levée à 23 h 00.

*Compte-rendu rédigé par Patricia CADREN, secrétaire générale, le 04.12.2017*